N° 145. Dimanche 19 Juin 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 18 juin.*

Le Roi est arrivé hier au soir à 7 heures en cette résidence, de retour du voyage que S. M. a fait dans le grand-duché de Luxembourg et dans le duché de Limbourg.

Nous empruntons au *Handelsblad* les deux lettres suivantes :

« Eindhoven, le 16 juin.

»Hier au soir vers huit heures, S. M. est arrivée ici, venant de Helmond. S. M. n'est restée que peu d'instans parmi nous, mais [illegible] ville. A l'arrivée comme au départ, S. M. a été saluée par les vives acclamations des habitans.

»Je puis vous dire avec certitude que S. M., pendant son séjour à Weert, a nommé chevaliers de l'ordre du Lion-Néerlandais MM. le curé Janssen et le bourgmestre Bloemarts. »

« Tilbourg, le 16 juin.

»S. M. est arrivée, hier à 11 heures et demie du soir, et est descendue à son palais.

»Aujourd'hui, MM. le bourgmestre, le major commandant de la garde communale, le capitaine commandant la batterie d'artillerie volante et leurs grandeurs les évêques de Gerra et de Dardanie ont eu l'honneur de dîner à la table du roi.

»A ce qu'on assure, S. M. ne restera parmi nous que jusqu'à demain à midi et elle retournera, alors, par le Moerdyk, à La Haye. »

Hier, on a célébré, de la manière accoutumée en cette résidence, le 24e anniversaire de naissance de S. A. R. madame la princesse d'Orange.

Aujourd'hui [illegible] le 27me anniversaire de la mémorable bataille de [illegible]

Nous [illegible] revenir sur les discussions de la 2e Chambre, relatives à l'emploi de l'excédant des finances des Indes. Nous ne pourrons remplir cette tâche que dans notre prochain n°, attendu que les discours prononcés à cette occasion par les ministres ne seront publiés que ce soir.

Nous terminons aujourd'hui la publication de l'intéressante notice sur Colbert. On y verra, entr'autres, la douleur profonde [illegible] peuple qui fut dessaisi [illegible] milieu de la nuit. Ceci est un nouvel argument à l'appui de cette grave leçon, que le véritable homme d'état ne doit se proposer, dès le début de sa carrière, qu'une seule source de satisfaction réelle : le témoignage d'une conscience irréprochable. Au-delà de ce cercle, tout est amère déception, cruel désenchantement.

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui une nouvelle liste dressée par le ministère des finances, du produit de la collecte dans un grand nombre de villes et de communes pour les incendiés de Hambourg. Le total de cette liste est de 40,876 florins 15 1/2 cents.

Le ministère des finances annonce également que les versemens faits dans les caisses des receveurs des accises s'élèvent, à la date d'hier, à la somme de 65,214 fl. 39 c.

— Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, il a éclaté un incendie dans un bâtiment situé à l'angle du *Broederlaan* à Rotterdam. Ce bâtiment, qui était occupé par un boulanger et par un épicier et dont le centre servait de magasin, a été presque entièrement réduit en cendres. Hier, une partie de la façade qui était restée debout, s'est écroulée avec fracas et a écrasé sous ses ruines un matelot qui passait dans la rue; un des chefs du service des pompes et un agent de police ont été blessés, mais non dangereusement.

Pendant la même nuit, une boulangerie du *Amsteldijk* à Amsterdam a été devorée également par les flammes d'un incendie [illegible]

L'*Amsterdamsche Courant*, en rendant compte de la terrible catastrophe de St.-Domingue, ajoute que l'influence de ce phénomène s'est fait sentir chez nous sur l'atmosphère, déjà au commencement de l'après-midi du jour où le tremblement de terre a eu lieu dans des parages si lointains. Dès une heure, le baromètre a baissé considérablement et il est resté dans cette situation jusque dans la matinée du lendemain. Voici les observations météorologiques que publie à ce sujet la feuille et qu'elle assure tenir de très-bonne source :

			barm.	therm.	vent	
6 mai	8 heures	du matin	750°	54°	S. S. O.	pluie.
	1 »	de l'après-midi	750°	58°	S. S. O.	
	7 »	du soir	749°	51°	S. S. O.	
7 »	8 »	du matin	749°	55°	S. S. O.	
	1 »	de l'après-midi	745°	58°	S. S. O.	tempête.
	7 »	du soir	744°	52°	S. S. O.	»
8 »	8 »	du matin	744°	53°	O.	»
	1 »	de l'après-midi	749°	58°	O.	
	7 »	du soir	752°	51°	O.	
9 »	8 »	du matin	757°	51°	O. N. O.	
	1 »	de l'après midi	761°	55°	O. N. O.	
	7 »	du soir	762°	52°	O. N. O.	

— La direction de la Société de Commerce a publié un avis, sous la date d'hier, portant que le conseil d'administration, dans sa séance du même jour, a arrêté le dividende pour l'exercice 1841, à 45 florins par action de 1000 fl. Il sera vaqué, comme de coutume, aux bureaux de la Banque néerlandaise à Amsterdam, au paiement de ce dividende, à partir du 1er août prochain.

Tremblement de terre à Haïti.

Les journaux ne s'occupent que de l'affreux tremblement de terre qui a désolé l'île St.-Domingue. Voici quelques nouveaux détails à ajouter à ceux qui nous avons déjà publiés :

« C'est le 7 mai, à 5 heures du [illegible] que les secousses ont commencé. [illegible] le tremblement de terre a [illegible] ment est le Cap-Haïtien, dont la ville a été [illegible] Elle renfermait à-peu-près 15,000 habitans; [illegible] au moins ont péri.

»L'approche de la commotion a été annoncée par une chaleur excessive; de lourds nuages [illegible] sur les collines environnantes et suivaient la direction du sud-ouest au nord-est. Les vaisseaux à l'ancre ont ressenti la secousse avant même de voir les maisons agitées; ce qui semblerait indiquer que la catastrophe venait de l'ouest. On a ressenti deux secousses très-distinctes au Port-au-Prince; la première a moins duré que la seconde qui s'est fait sentir pendant trois minutes environ. Chacun se hâtait de sortir des maisons et les rues étaient pleines de fuyards. Peu s'en est fallu que le Port-au-Prince ne devint une seconde fois le théâtre d'une catastrophe semblable à celle de 1770. Il existe à peine une maison ou un mur qui n'ait pas souffert plus ou moins. Le fronton du palais sénatorial, sur lequel sont sculptées les armes de la république, a été renversé et brisé; l'intérieur n'a pas souffert. D'autres chocs se sont fait sentir dans la nuit du samedi et le dimanche matin à l'heure des offices divins. D'autres secousses se sont succédé le lundi et le mardi. Pendant tout ce temps, la température a été variable, la pluie, le beau temps et la tempête se succédant sans interruption.

»Une lettre de Saint-Marc dit que le tremblement de terre s'y est fait sentir fortement; un grand nombre de maisons ont été endommagées, quelques-unes ont été détruites, mais personne n'y a perdu la vie.

»A Gonaïves, les commotions ont été plus fortes encore; la plupart des maisons ont été renversées. Un incendie a éclaté à la même heure et pas une goutte d'eau dans la ville. Toutes les habitations que le feu n'a pas détruites ont été bouleversées par le tremblement de terre. L'église, la prison, le palais national [illegible] et l'arsenal, tout a été détruit.

[illegible] soir, se terminait ainsi :

»Il y a [illegible] une heure que nous venons de sentir une nouvelle commotion. Jusqu'à présent nous ignorons le nombre des personnes tuées ou blessées dans cet affreux bouleversement. Tous les prisonniers qui n'ont pas été ensevelis sous les ruines se sont échappés. Dieu veuille que Port-au-Prince n'ait pas succombé au même et affreux désastre ! »

On écrit du Cap-Haïtien :

« La ville du Cap-Haïtien a disparu complétement, et avec elle les deux tiers de la population. Les familles qui ont échappé à la catastrophe se sont enfuies à Fossette, où elles sont sans asile, ni vêtemens, ni provisions.

P.-S. »Des nouvelles ultérieures du Cap annoncent qu'un terrible incendie a éclaté à la suite du tremblement de terre, et qu'il a fait sauter, le lundi 9 mai, le magasin aux poudres, et avec lui ce qui restait des malheureux habitans échappés au bouleversement. On disait que les villes de St.-Nicolas et de Port-Paix avaient été également détruites. On n'a pas de nouvelles des autres parties de l'île; mais on est sûr que toutes les villes du nord ne présentent plus qu'un amas de ruines. »

Des lettres de St.-Pétersbourg d'une date récente, annoncent que S. A. I. le duc de Leuchtenberg arrivera à Munich, dans le courant du mois de septembre.

— L'Université de Gœttingue (Hanovre) compte aujourd'hui 728 étudians. Après la grande catastrophe de 1837 (le renvoi des 7 professeurs), le nombre des étudians était tombé tout à-coup de 999 à 659; depuis lors il s'est un peu accru d'année en année.

On écrit de Wartzbourg, le 14 juin :

« Il a éclaté dans l'après-midi d'hier à Bellingshausen, un incendie considérable. On a appris ce matin que quarante maisons sont devenues la proie des flammes qui ont fait d'autant plus de ravages que cet endroit manque d'eau, et que les habitans se trouvaient alors aux champs. »

— On écrit de Hambourg, le 11 juin :

« Le manque d'habitations pour de petits ménages indépendans est un des plus grands maux qu'ait à subir notre ville qui regorge d'habitans et qui se trouve dépeuplée subitement d'un quart. Il sera indispensable d'élever encore 800 nouvelles demeures, car on n'en a pu élever que 200, et ce sera d'autant plus difficile que tous les endroits où se font ces nouvelles constructions ne peuvent être acceptés par eux que temporairement. »

— On mande de Paris, le 8 juin, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

« Les feuilles que nous recevons aujourd'hui de Londres se perdent en conjectures sur le but du voyage en Angleterre du baron de Barante. Je crois pouvoir assurer que M. de Barante a pour mission de conférer à fond avec sir Robert Peel sur les relations de la France avec l'Angleterre, ce que ne pourrait faire le comte Sainte-Aulaire, qui ne connaît pas la langue anglaise, sir Robert Peel parlant très-mal le français. M. Guizot fonde le plus grand espoir sur cette mission. Si cependant elle était infructueuse, et que le cabinet de St.-James ne [illegible] ton plus amical vis-à-vis de la France, on est disposé à se détourner plus décidément encore de l'Angleterre. Il n'est pas de toute invraisemblance que le baron de Barante, s'il réussit à réconcilier complètement les deux cabinets, ne devienne le successeur de M. de Sainte-Aulaire. Comme ce dernier insiste pour obtenir son rappel, ce serait là une bonne occasion de placer M. de Barante, qui ne peut plus retourner à St.-Pétersbourg. »

D'après la *Gazette politique de Munich*, par suite d'un jugement rendu par le tribunal d'appel, en date du 21 mars, sur la continuation de l'instruction relative aux Sociétés politiques des [illegible] et, notamment à la *Jeune Allemagne*, six [illegible] ont reçu ordre de comparaître devant le tribunal du cercle et de la ville de Munich, dans un délai de trois mois, pour [illegible] leur participation à l'association de la *Jeune Allemagne*, [illegible] ont été de nouveau cités à comparaître devant le tribunal du cercle et de la ville de Munich, dans un délai de trois mois, pour avoir à répondre de l'accusation dirigée contr'eux.

— Suivant une lettre adressé de Suez, le 19 mai, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, les dernières nouvelles d'Abyssinie ne sont rien moins que satisfaisantes. Tout le pays est en insurrection et en guerre depuis Arkibo jusqu'à Gojam; le royaume de Schoa seul jouit de la tranquillité.

M. Blondel est arrivé heureusement à Gondar, mais, dit le correspondant, nous ne sommes pas sans inquiétude sur la continuation de son voyage, qu'il veut poursuivre par le Sennaar, parce qu'il manque déjà d'argent.

On apprend de bonne source que le Français Combes a acheté, (nous ignorons si c'est pour compte de son gouvernement), l'île [illegible], située sur la côte d'Afrique au sud de la Mer-Rouge.

On lit dans le *Journal de Commerce* :

« Un malheur [illegible], causé par la malveillance la plus atroce, [illegible] cette nuit sur le railway de Courtrai à Gand. Le convoi de service des travaux, transportant des sables, qui est censé faire son parcours la nuit, a été jeté hors des rails à une demi-lieue de distance de la station de Courtrai. Cet événement a été occasionné par trois blocs de bois, billes, mis en travers sur la voie ferrée, fortement fixés à l'aide de clous.

»On conçoit qu'il était impossible au machiniste de prévoir cet obstacle. Les tenders arrivés sur ces blocs, sortirent des rails, le remorqueur se renversa, les waggons suivans se précipitèrent les uns sur les autres et les premiers furent mis en pièces. Aucun autre accident grave n'est à déplorer, car c'est quasi un miracle que le premier waggon, rempli d'ouvriers et qui suivait immédiatement le remorqueur, ait pu résister au choc et n'ait eu que quelques hommes très-légèrement blessés. Un autre waggon monté par des ouvriers se trouvait à la queue du convoi et a été complétement préservé.

On lit dans le *Messager* (journal de Paris) :

« Quelques feuilles d'Allemagne ont été mal informées au sujet de la collection de manuscrits indiens de feu sir Robert Chambers, dont l'acquisition vient d'être faite à Londres par l'ordre du roi de Prusse (1). Ces feuilles annoncent que les *Védas*, livres sacrés des Indiens, se trouvent dans cette collection, et qu'ils n'existent pas à Paris. Nous pouvons assurer, au contraire, que notre bibliothèque royale possède : 1° une collection complète des *Védas* en caractère talinga, sur feuilles de palmier, il est vrai, très-difficile à lire; 2° une autre collection, en caractère devanagari, des *Védas* et des écrits qui s'y rattachent, collection presque aussi complète que celle de Chambers, formée dans l'Inde par les soins des Sociétés asiatiques de Calcutta et de Paris, et aux frais de la bibliothèque royale.

»Nous ajouterons que cette bibliothèque n'était pas demeurée étrangère à la vente de la collection Chambers. Quand cette vente fut annoncée en détail, la bibliothèque donna, pour un certain nombre de ces manuscrits, une commission qui s'élevait au-delà de 15,000 fr.; mais quand la vente de la collection toute en un seul lot a été décidée, la bibliothèque royale n'a pu s'en occuper qu'indirectement, puisque plusieurs de ces deux cents ouvrages les plus importans de la collection Chambres; que plusieurs autres de ceux qu'elle ne possède pas ont été imprimés dans l'Inde, et que le surplus, où se trouvent beaucoup de doubles, de fragmens et d'articles de quelques feuillets seulement, ne pouvait rien ajouter de marquant à la riche collection de manuscrits sanskrits que cette bibliothèque possède depuis long-temps, et qui s'accroît toutes les fois qu'une occasion favorable se présente. Deux acquisitions toutes récentes viennent d'y faire entrer soixante-deux nouveaux ouvrages de littérature indienne. »

Le 15 au matin, il a été lancé sur le canal de l'Ourq, à la Villette, près de Paris, un bateau curieux. Il a de longueur [illegible] mètres 10 centimètres; de largeur, 4 m., 66 c.; de [illegible] mètre, 46 centimètres. Il se monte et se démonte [illegible] besoin de clous, et sans que les planches [illegible] dage soient altérées d'aucune manière. [illegible] est garantie par des bandes de toile [illegible] pesanteur [illegible] de la batelée du bateau n'est que de [illegible] qu'un bateau ordinaire [illegible] 30,000 kilog. Sous très-peu de [illegible] pour Dunkerque, et revien[illegible] dera [illegible] chargement considérable [illegible]

— Voici un nouveau genre de suicide qu'un médecin badois vient de découvrir :

Le docteur Burghauss était en relation avec le bourreau qui l'approvisionnait de cadavres pour l'autopsie. Il lui indique un jour et une heure pour passer chez lui. Le bourreau est fidèle au rendez-vous. Il entre : le docteur va à la porte, la ferme à clé, et dit très-froidement : « Qu'il est las de la vie et qu'il est déterminé à s'en débarrasser au moyen de la corde, mais, il n'a pas le courage de se donner lui-même la mort, et il a fait appeler son fournisseur dont il connaît l'habileté à pendre. » La dessus il lui montre d'une main six ducats d'or pour le récompenser de son petit service, et, de l'autre, un pistolet destiné à lui brûler la cervelle s'il hésite. Le bourreau, d'abord fort effrayé, se remet et consent. Mais pour agir dans les règles et pour la plus grande commodité de la chose, il faut que le docteur Burgaüss s'y prête un peu. Le bourreau retrousse ses manches, lui lie les mains derrière le dos bien solidement, et le met dans l'impossibilité d'agir. Cela fait, il prend les clés et court à toutes jambes avertir la police. Le docteur Burghauss a été enfermé dans une maison de fous.

On lit dans les journaux français :

« Notre île vient d'être victime d'une étrange fourberie, dit une lettre de Cuba du 6 avril. Un prétendu négrier américain étant arrivé avec une cargaison de 600 nègres, trouva facilement à s'en défaire; mais trois semaines après ces nègres disparurent en une nuit de leurs habitations, sans qu'il fut possible d'en retrouver un seul. Le lendemain, on remarqua un grand mouvement sur le port; six cents Européens avaient pris passage sur le même navire, qui partait pour la Jamaïque.

» On fit une enquête auprès des colons qui avaient possédé ces nègres, et l'on apprit que pendant les derniers jours qui précédèrent leur fuite, une espèce de maladie s'était déclarée chez la plupart d'entr'eux, qui perdaient leur couleur noire par places. Un pharmacien vint déclarer que s'il était impossible de blanchir un nègre, il était facile de noircir un blanc, et, pour le prouver, il trempa sa main dans une eau blanche, la retira, et l'ayant exposée au soleil pendant une minute, elle devint aussitôt d'un beau noir qu'aucun lavage ou savonnage ne put faire disparaître; mais il ajouta que dans trois semaines cette main serait plus blanche que l'autre. Il déclara en même temps qu'il avait préparé une grande quantité de nitrate d'argent pour le capitaine du navire qui venait de partir. Il est donc probable que ce voleur de nouvelle espèce va de nouveau noircir sa cargaison et la vendre d'île en île.

» Ces faux nègres ne sont qu'un ramassis de vagabonds de tous les pays, qui ont été enrôlés sans doute dans les ports des Etats-Unis. Il y en a qui parlent l'anglais, l'espagnol et le français. On leur trouvait tant d'intelligence, que presque pas un n'avait été mis au travail des champs; on les avait casés dans les habitations comme domestiques, et quelques-uns étaient devenus de féroces contre-maîtres, qui traitaient les nègres on ne peut plus cruellement. »

Extérieur.

TURQUIE.

On lit dans le *Journal de Smyrne*, en date de Constantinople, le 27 mai :

« Les nouvelles que la Sublime-Porte reçoit incessamment de la Syrie continuent à être de plus en plus satisfaisantes, et donnent tout lieu d'espérer que l'ordre et la tranquillité seront bientôt rétablis dans cette province, de façon à n'inspirer aucune crainte de les voir de nouveau troubler à l'avenir. Néanmoins le cabinet ottoman se préoccupe toujours vivement de cette importante question, et travaille sans relâche à mettre la dernière main à l'œuvre de pacification qu'il a si heureusement poursuivie au milieu des nombreux obstacles qui lui étaient suscités de toutes parts. Le 24, il a encore été tenu à ce sujet, dans les appartemens du Grand-Visir, un conseil extraordinaire auquel ont pris part seuls tous les ministres et les grands dignitaires de l'Empire. Aujourd'hui, MM. les ambassadeurs des cinq grandes puissances se réunissent, sur l'invitation qui leur en a été faite, à la maison de campagne de S. Exc. Sarim Effendi, ministre des affaires étrangères, pour assister à une nouvelle conférence relative à cette question que l'on considère comme ne pouvant plus être un prétexte de froideur entre la Sublime-Porte et les cabinets alliés.

» La question grecque en est toujours au même point; et n'avaient que tellement tant que le cabinet d'Athènes ne croira pas devoir, au préalable, faire droit aux légitimes réclamations du gouvernement de la Reine relativement à des griefs dont l'existence est duement constatée. »

On lit dans la même feuille :

« Depuis son retour, Méhémet-Ali n'a cessé de montrer une préoccupation morale qui donne beaucoup à penser à tout son entourage et fait naître les commentaires les plus étranges. Il ne cesse de paraître inquiet, agité et comme absorbé par quelque idée fixe qui le fatigue; ne se trouvant bien nulle part, il change de place à tout bout-de-champ, et semble avoir un besoin pressant de mouvement. Après un court séjour dans son palais de Schoubrah, il a désiré habiter la maison de campagne de son gendre, Moukarrem-Bey; mais à peine y était il, qu'il s'y est déplu et est rentré en ville au bout de trois jours; enfin, il parle maintenant de se transporter dans la propriété de M. le consul de Toscane, où il a déjà fait aujourd'hui une première excursion; mais il n'y est resté que quelques heures, pour y prendre un peu de repos, et s'est hâté de retourner à son palais. On ne sait à quoi attribuer cette humeur variable et le changement subit qui s'est opéré dans le caractère et les habitudes du Pacha.

» Il y a disette complète de nouvelles politiques; et l'on assure que le gouvernement attend toujours avec une impatience qui n'est peut-être pas exempte d'une certaine teinte d'inquiétude, le résultat de la mission de Lami-Pacha à Constantinople.

» MM. les consuls-généraux d'Angleterre et d'Autriche ont bien eu déjà avec le vice-roi plusieurs conférences, mais qui n'avaient aucun rapport à la politique et étaient relatives seulement à l'exécution du traité de commerce et à l'abolition des monopoles. Tout en ayant l'air d'avoir pris son parti à cet égard et de se soumettre de la meilleure grâce à la nécessité du moment, Méhémet-Ali ne fait rien dans ce sens, et aucun acte ne vient à l'appui de ses prétendues bonnes dispositions. On dirait, au contraire, qu'il s'étudie à créer de plus grandes entraves au commerce à mesure qu'il proteste davantage de sa soumission et de son intention formelle de remplir tous ses engagemens. C'est une tactique, du reste, déjà usée, à laquelle ne se laissent pas prendre les vieux habitans de l'Egypte, mais qui ne laisse pas d'en imposer toujours aux nouveaux venus sans en excepter MM. les consuls qui devraient cependant être bien fixés sur le degré de confiance que l'on doit accorder aux belles paroles du vice roi.

» La conduite de l'administration égyptienne à l'égard du commerce a, dans ce moment surtout, quelque chose de perfide et de révoltant; qui ne saurait être toléré plus long-temps sans danger et qui appelle toute l'attention de l'Europe. C'est au point que tout le monde est pleinement convaincu aujourd'hui, qu'à moins d'une intervention directe de la Porte et de ses hauts alliés, le traité de commerce n'y recevra jamais d'application et que, à plus forte raison, la liberté du commerce n'y sera jamais qu'un vain mot. Cette liberté n'existera nominalement qu'autant qu'elle permettra au gouvernement de faire de plus grands bénéfices, comme par exemple, de percevoir des droits plus forts d'après le nouveau tarif, ainsi que cela se pratique aujourd'hui, sans qu'on tienne aucun compte du dédommagement qui devait exister pour cette aggravation de charges et qui n'est autre que la libre faculté d'acheter et de vendre les produits du pays. Mais ce n'est pas ainsi que Méhemet-Ali et Boghos-Bey entendent la liberté du commerce, qui n'est à leurs yeux qu'un nouveau moyen de faire de plus gros profits au détriment des cultivateurs et des négocians.

ITALIE.

Une lettre de Rome, à la date du 4 juin, mande ce qui suit :

« S. A. R. le prince Guillaume de Prusse, accompagné du prince Adalbert son fils, est arrivé avant-hier en cette ville, venant de Naples.

» Aujourd'hui aura lieu, en l'honneur de S. M. le roi de Bavière, l'ouverture de la *Villa* du prince Torlonia devant la Porte Sacrée, par l'érection d'un des obélisques arrivés du Simplon. Après le coucher du soleil on tirera un feu d'artifice, après lequel il y aura bal dans le *Casino de la Villa*. Près de 6,000 personnes ont été invitées à ce bal.

» L'instruction dirigée contre cette dame de l'Allemagne septentrionale, qui était accusée d'avoir enlevé des pierres à l'autel de l'église St.-Croce in Gerusalemme, a prouvé jusqu'à l'évidence qu'elle était innocente du crime qu'on lui imputait. »

— On mande des frontières d'Italie, le 5 juin :

« Suivant des lettres de Turin, le duc de Lucques se trouve avec son fils dans cette capitale, dans l'intention, prétend-on, de s'entendre avec la cour de Sardaigne relativement à un projet de mariage du prince héréditaire Ferdinand avec la reine Isabelle d'Espagne, projet dont il a déjà été question et qui a l'agrément former du roi Louis-Philippe. »

RUSSIE.

Le conseiller privé comte Matuszewicz, connu par ses missions diplomatiques d'autrefois, et en dernier lieu envoyé de Russie à Stockholm, vient de mourir à l'âge de 46 ans.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie la lettre suivante en date des frontières de Pologne, le 2 juin :

« Il se confirme ce que je vous ai mandé, il y a déjà quelques semaines : Le prince Czernitscheff a été chargé du commandement en chef des forces russes au Caucase; il essaiera, à la tête de forces imposantes, d'en finir avec les Kirguises et les Abases. La guerre, comme elle a été faite jusqu'ici, traînait trop en longueur, sans qu'elle procurât aux Russes des acquisitions de terrain qui puissent les dédommager amplement des pertes d'hommes considérables qu'ils faisaient. Il est vrai que toutes les années encore ils sont sortis victorieux de cette guerre de guérillas, mais aussi chaque hiver régulièrement l'ennemi prenait par surprise quelques-uns des forts que les Russes avaient construits en été sur l'extrême ligne de leurs opérations, et à l'ouverture de chaque nouvelle campagne, il leur fallait beaucoup de temps et de forces pour reconquérir ce dont ils étaient en possession déjà l'année précédente. Il est hors de doute que les Russes n'aient cerné toujours davantage les montagnards et renfermé le théâtre de la guerre dans des limites toujours plus étroites; cependant au jugement des hommes de l'art, la guerre pourrait durer encore au delà de dix ans, si l'on suivait plus long-temps le système d'opérations adopté jusqu'ici. L'état des choses dans l'Asie méridionale et la mort de Guz-Beg, le plus redoutable des chefs circassiens, sont les deux raisons qui ont engagé le gouvernement russe d'essayer d'attaquer ces peuples avec des forces plus considérables. La Russie ne saurait voir avec indifférence les événemens qui, selon toute probabilité, se préparent dans l'Asie centrale, et qui tôt ou tard doivent éclater, et cependant toutes les opérations qu'elle pourrait diriger de ce côté-là seront paralysées ainsi long-temps qu'elle aura sur ses derrières les perturbateurs circassiennes, toujours prêts à l'attaquer. Le vieux Guz-Beg, qui l'emportait sur tous les princes de la montagne par son esprit entreprenant et sa témérité, est mort, et les deux chefs principaux, les begs Mansor et Tschamuz, sont désunis; aussi le moment de porter un coup décisif paraît il bien choisi; peut-être les Russes trouveront-ils le moyen de mettre en pratique le précepte : *Divide et impera.*

» Des voyageurs, arrivés du Sud de la Russie, assurent qu'il y règne un grand mouvement de troupes; l'armée attend en toute confiance l'issue de cette nouvelle expédition, parce que le prince Czernitscheff, le Blucher de la Russie, est à sa tête, et qu'il a sous ses ordres le général Grabbe, qui connaît parfaitement le terrain; néanmoins l'issue des opérations est problématique, car dans une telle guerre le moindre incident imprévu peut déjouer les plus sages mesures. Pour empêcher qu'on ne fournisse aux montagnards des armes et des approvisionnemens, les vaisseaux russes tiennent sévèrement bloquée toute la côte du Pont, depuis Sinope, résidence principale des agens anglais, jusqu'à Anapa.

» On désigne comme point de réunion de l'armée d'expédition les villes de Jekaterinodar, Kankaskaja et Stanropol sur la rive droite du Kuban. Les Le-ghiens, qui habitent la rive droite du Terek, n'inspirent plus de crainte; les Abases se sont concentrés dans le voisinage de Sochumkaleh, peut-être les Russes réussiront-ils à isoler les différentes peuplades, ce qui ne manquera pas de faciliter leurs opérations.

» Ce que plusieurs journaux étrangers ont raconté sur des troubles qui auraient éclaté dans l'intérieur de l'empire, par suite de la publication de l'ukase relatif à l'émancipation des serfs, est absolument faux. Il est vrai que cette mesure a suscité quelque mécontentement, car l'esprit de réaction trouvera toujours ses défenseurs; mais elle a été approuvée par tous les gens sensés, qui louent hautement la conduite sage et prudente de l'empereur, de ce qu'il veut préparer par degrés son peuple à jouir d'un bien que celui-ci, dans l'état où il se trouve actuellement, n'est pas encore en état d'estimer à sa juste valeur. »

PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 14 juin, annonce que S. A. R. Madame la grand'-duchesse douairière de Mecklenbourg-Schwérin, accompagnée de S. A. la duchesse Louise, son auguste fille, a quitté Berlin, pour retourner à Schwérin.

— LL. AA. le duc Charles et les princes Jean et Nicolas de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Gluksbourg, sont arrivés à Berlin, venant de Magdebourg.

Une lettre de Berlin, à la date du 9 juin, mande :

« Avant-hier, la défense de fumer dans les rues a donné lieu à une scène de désordre qu'à Paris on appellerait une émeute. Notre police, on le sait, défend sévèrement de fumer dans les rues ou dans les promenades au parc; mais les habitans de Berlin sont de grands fumeurs, et nourrissent une vive irritation contre cette défense qu'ils n'observent que le moins qu'ils peuvent. Avant-hier, on a de nouveau arrêté, comme cela arrive souvent, deux hommes qui fumaient près de la Porte de Hambourg; le peuple s'attroupa et les délivra; on maltraita la garde et le renfort qu'on avait été chercher; des pierres furent lancées sur le corps-de-garde, et le désordre a continué jusqu'à l'arrivée de forces militaires supérieures en nombre qui sont venues balayer les rues. Peut-être cette scène contribuera-t-elle à faire rapporter une défense dont on ne conçoit pas le but, qui est odieuse, et qui n'a aucune utilité.

» L'atelier du directeur Pierre de Cornelius est en ce moment le rendez-vous des premiers fonctionnaires de l'état, des savans, des artistes; tout le monde y court admirer la composition grandiose de l'artiste, destinée à orner le bouclier que notre monarque fait faire en souvenir du baptême du prince de Galles, pour la reine Victoire. Tous les connaisseurs s'accordent à dire que c'est une des plus belles compositions qui aient été faites dans le domaine de la peinture. »

ESPAGNE.

Nos correspondances de Madrid, en date du 9 juin, nous mandent que l'on avait fait courir le bruit que le général Rodil, découragé, abandonnait à d'autres le soin de composer un ministère, rendu très-difficile, pour ne pas dire impossible, par la coalition. Il paraîtrait, qu'au contraire, le ministère était presqu'entièrement complété et qu'il se composait, outre le général Rodil de MM. Almodovar Landero, Becerra, Capaz et Ferraz. Mais il était douteux que ces ministres, étrangers à la coalition, pussent se soutenir; et, déjà, l'on parlait assez hautement de dissolution des Cortès.

La ville de Burgos était rentrée dans le calme, et tout annonçait que l'on avait beaucoup exagéré la gravité prétendue des désordres de cette ville. La vérité est désormais connue sur la lettre de la reine Christine à sa fille Isabelle. L'Infante Carlota, maltraitée dans ce factum, a fait insérer dans plusieurs journaux un démenti signé par le comte de Parcent. Le véritable auteur de cette lettre et de plusieurs autres, est un écrivain légitimiste fort distingué et fort spirituel M. Nettement (1). Il a dû bien rire de l'importance attachée politiquement à des correspondances, dont il connaissait mieux que personne la source.

FRANCE.

On annonce de Paris, le 16 juin, que la veille le roi a présidé à Neuilly, le conseil des ministres.

— On écrit de Tunis, sous la date du 1er juin, que, selon toute apparence, la rade de Tunis n'aura pas, ce printemps, la visite annuelle d'une division française, puisque, par suite de l'abandon des prétentions du Divan sur cette régence, on a retiré le brick, le *Palinure*, qui était en station. Le Bey n'en continue pas moins ses armemens. Les enrôlemens forcés ont fait fuir les ouvriers de l'industrie indigène. Les efforts de M. Duchênoud, secrétaire interprète du roi, gérant du consulat de France, en l'absence de M. de Logand, ont obtenu la solution de diverses affaires importantes. Tout récemment, l'élève-consul, M. de Lapurte, se promenait à cheval près de l'une des portes de la ville, lorsqu'il fut assailli par deux Maures fanatiques qui saisirent la bride de son cheval, et levèrent un yatagan sur lui en proférant des injures.

M. de Lapurte se défendit vigoureusement et permit à la voiture de M. Duchenoud qui suivait, d'approcher, escortée par un Drogman. A cette vue, les agresseurs s'enfuirent à toutes jambes et allèrent se réfugier dans le sein de Sidi-Mansour, lieu d'asile le plus vénéré de Tunis.

Le lendemain, M. Duchenoud alla se plaindre de cette agression au Bey, qui, aussitôt, fit arracher les coupables du lieu d'asile (ce qui ne s'était jamais vu), les condamna à recevoir deux cent coups de bâton et à être envoyés aux galères. Il est juste de dire que M. Duchenod ayant intercédé pour ces malheureux, la bastonnade fut aussitôt suspendue.

BELGIQUE.

On mande de Bruxelles, le 17 juin :

C'est sans que les condamnés dans l'affaire du complot aient eu recours à la clémence royale, que leur peine vient d'être commuée. On assure aujourd'hui que leur intention était de ne pas se pourvoir en grâce, mais qu'ils ont cependant cédé aux sollicitations de leurs familles, et qu'une demande a été adressée par eux à S. M. Si cela est, nous ne doutons point que leur peine ne reçoive un adoucissement.

On lit dans l'*Emancipation* :

D'après quelques renseignemens que nous avons recueillis, les quatre condamnés politiques n'avaient pas demandé grâce de la vie; mais, cédant aux instances de leurs familles, ils avaient sollicité la prérogative royale d'effacer d'une commutation presque toute clause emportant, aux termes de la loi, signification d'infamie.

M. le vicomte Desmanet de Biesme, sénateur, et Mme la vi-

---

(1) Nous en avons déjà prévenu nos lecteurs dans notre n° 131, du 3 de ce mois.

comtesse, née comtesse Vandermeeren, avaient, dit-on, obtenu des ministres, à cet égard, des assurances si formelles qu'ils ont dû considérer comme un manque de foi l'expédition de l'arrêté royal. On annonce qu'il y aura même à ce sujet des pourparlers au Sénat. M. Desmanet de Biesme croirait, assure-t-on, sa dignité personnelle engagée à donner sa démission de sénateur.

On ne croit pas à la possibilité que MM. Vandermeeren, Vandersmissen, Vanlaethem et Verpraet soient incarcérés à Gand, à la maison de force (*Rasp Huys*) sous le régime de l'établissement, aussi s'agirait-il de leur assigner la forteresse de Bouillon, mais on dit aussi qu'il faudrait une loi pour convertir cette forteresse en lieu de détention. Cette mesure pourrait être facilement soumise aux Chambres et votée sans désemparer.

Quelle que soit la décision sur la nature de la peine, on croit que les prisonniers quitteront demain matin les Petits-Carmes. Ils montrent tous beaucoup de fermeté; Vandermeeren et Verpraet acceptent avec bonne humeur leur sort, quel qu'il soit. Ils sont célibataires l'un et l'autre.

La destinée de MM. Vandersmissen et Vanlaethem, tous deux mariés et pères de famille, est bien plus à plaindre.

Mais, nous le répétons, la civilisation du temps et la tranquillité qui règne dans le pays ne permettent pas d'appliquer la peine des transmis forcés à des délits politiques. En France où les dangers sont plus grands, Barbès ne subit au Mont-St.-Michel que le régime de la détention ordinaire.

On lit dans la *Feuille d'Ostende* du 16 juin :

« Hier est arrivé en ce port, le bateau à vapeur royal anglais *Victoria*, qui, journellement, fait le service de la malle entre notre port et Douvres, Cap. Saintfield, pour prendre à bord le roi et la reine des Belges et les conduire à Londres.

Le capitaine de la marine royale anglaise Hamilton, se trouve également à bord. Ce sont ces deux capitaines qui, à chaque voyage de S. M. en Angleterre, ont l'honneur de l'y conduire.

LL. MM. le roi et la reine, ainsi que le jeune duc de Brabant, sont attendus aujourd'hui à Ostende, par un convoi spécial du chemin de fer. LL. MM. descendront au palais et s'embarqueront demain pour Londres. »

Les journaux belges s'occupent beaucoup d'une des dernières résolutions de la Chambre des Représentans à Bruxelles, ayant pour objet une proposition d'un de ses membres, l'ancien ministre de Theux. Cette proposition a été l'objet de virulentes attaques que le *Journal de Bruxelles* réfute dans l'article suivant :

Tout le monde connaît aujourd'hui la proposition de M. de Theux, sanctionnée par la Chambre dans l'une de ses dernières séances. Il s'agit de diviser en sections les villes de 12,000 ames et au-dessus, comme on a divisé les provinces et le pays en cantons et en districts. Il s'agit d'assigner à chacune d'elles l'élection d'un nombre de conseillers communaux qui soit en proportion avec la population; c'est la représentation par quartier, introduite dans le conseil municipal, et mise en harmonie avec la représentation par canton et par district dans le conseil provincial et dans les Chambres. Voilà la mesure dans toute sa simplicité. Elle donne à la commune ce que la loi a donné au pays et à la province. Critiquer l'une, c'est critiquer l'autre; repousser la première, c'est faire croire qu'on ne tardera pas d'attenter à la seconde, ou bien que ce qui est aujourd'hui produit des résultats favorables pour d'autres intérêts que ceux de la commune même.

On a beau dire, crier à la réaction, au gouvernement occulte, on ne parviendra pas à faire croire qu'on recule en généralisant un système dont tout le monde se plaît à reconnaître les bons effets. Nous l'avons répété à différentes reprises: si les élections générales et provinciales se faisaient en masse et non pas par fractions, si, ainsi faites, elles produisaient des conseils provinciaux et des Chambres où il n'y eût qu'une pensée, une opinion, le vocabulaire si riche de l'opposition n'aurait pas assez de mots flétrissans pour caractériser une monstruosité pareille. Eh bien! ce qu'on ne voudrait pas aux Chambres ou dans les conseils des provinces, on l'a et on veut le conserver dans la plupart de nos grandes communes. Là, les élections se font en masse; elles se font sur une liste que la majorité impose à la minorité; elles produisent un corps uniforme d'opinion et de pensée, lequel sort comme en bloc de l'urne électorale; elles se font non pas en vue des intérêts de la commune, mais en vue des intérêts généraux ou de la politique. Qu'en résulte-t-il? c'est que les élections municipales faussent à la fois l'esprit de la loi communale et de la constitution qui, l'une et l'autre, veulent que les représentans des communes ne s'occupent que de ce qui est d'intérêt communal.

Aucun sophisme, quelque subtil qu'il soit, ne peut détruire ces conséquences. Aucune accusation, quelque fâcheuse qu'elle puisse être, ne doit empêcher la législature d'y porter remède. Elle l'a fait et nous l'en louons: nous sommes même persuadés que les gens honnêtes et modérés qui, pour des motifs divers, critiquent le fractionnement aujourd'hui, se réjouiront plus tard de le voir adopté et appliqué. Notre pays est ainsi fait: toute mesure importante, toute question grave y suscite des résistances momentanées, y excite une irritation en quelque sorte préventive; mais tout cela ne tarde pas à se calmer, dès que les passions amorties permettent à la raison et au bon sens, qualités essentielles du peuple belge, d'apprécier sainement l'œuvre de la législature ou du gouvernement. Il en a été toujours ainsi en Belgique; il en sera encore de même dans la circonstance actuelle.

S'il est une mesure qui a été dénaturée par de scandaleuses exagérations, c'est bien celle du fractionnement. Elle a été adoptée en France par les libéraux les plus exagérés eux mêmes, et en Angleterre, tous les hommes d'état, à quelque opinion qu'ils appartiennent, l'ont défendue et fait sanctionner par le parlement. Dans ce pays, on a fractionné les élections pour toutes les communes de 12,000 ames et au-dessus, et cette mesure y a été prise parce qu'on y voulait, ce que nous n'avons cessé de demander la représentation de tous les intérêts distincts; qu'on n'oublie pas ce que l'un des hommes les plus distingués de l'Angleterre, lord Brougham, a dit dans la discussion du bill des corporations pour soutenir le fractionnement des grandes communes. « *Je conçois*, s'est écrié ce grand orateur, *un seul collége électoral lorsqu'il n'y a que deux ou trois personnes à nommer; mais il n'y a que* DES MANOEUVRES ÉLECTORALES *qui puissent amener l'élection de douze personnes.* » Que l'opposition médite ces paroles; qu'elle fasse son examen de conscience et ose nous dire qu'elle veut abandonner les élections communales aux manœuvres coupables qui les ont trop souvent souillées jusqu'ici. Alors nous connaîtrons le secret des sanglantes exagérations auxquelles elle a eu recours; alors elle sera jugée aux yeux de tous les honnêtes gens, qui veulent que nos institutions ne deviennent l'instrument d'aucun parti.

C'est là, on ne doit pas le perdre de vue, toute la question. Quelques-uns de nos conseils communaux sont de véritables corps politiques, toujours prêts à sortir de leurs attributions et à venir en aide aux passions qui fermentent dans les momens critiques. Nous ne voulons pas que cela puisse être, parce que ni la constitution, ni la loi communale ne l'a voulu. L'opposition le veut-elle? qu'elle ait le courage de le dire; le pays jugera entre elle et nous.

VARIÉTÉS.

Notice historique sur la vie de Colbert.

SOMMAIRE.

Naissance de Colbert. — Education de l'homme privé. — Education de l'homme d'affaires. — Education de l'homme d'état. — Promotion au ministère. — Rétablissement de l'ordre et de la comptabilité, — Administration des revenus publics. — Contributions directes (agriculture). — Contributions indirectes. — Sels. — Tabacs. — Poste aux lettres. — Domaines. — Marcs d'or. — Douanes. — Réforme hypothécaire. — Encouragemens au commerce et à l'industrie. — Forêts. — Marine royale et marchande, colonies. — Sciences, arts et monumens. — Crédit public. — Législation civile, criminelle et commerciale. — Mort et résumé.

(*Suite et fin.* — Voir notre n° d'hier.)

Les habitudes de l'ordre et de l'économie se manifestent dans toutes ses opérations: il appelle constamment la concurrence pour l'achat des matériaux et des denrées; il soumet toutes les entreprises à l'épreuve de l'adjudication publique; il obtient à la fois le bas prix et la qualité des fournitures par l'exactitude des paiemens; il prescrit l'usage des écritures en parties doubles pour constater l'entrée, la sortie et l'existence des matières, et il ordonne au garde général et aux agens secondaires attachés à chaque magasin de tenir un Grand-Livre et des auxiliaires divisés par articles. Il institue en même temps un comptable spécial sur chaque vaisseau, et le charge, par un inventaire, de la conservation et de la responsabilité de tous les objets qui en composent le mobilier. Il parvient ainsi à mettre cet important matériel à l'abri des dilapidations dont il avait su préserver aussi les deniers du trésor.

Enfin, il fait prendre à notre pavillon, qui était presque inconnu sur tous les rivages, le premier rang parmi les puissances de l'Europe. La navigation marchande ressaisit tous les bénéfices du cabotage, et dispute aux étrangers les profits des spéculations lointaines; plus de deux cents bâtimens du roi se montrent tout-à-coup dans nos ports, sillonnent l'Océan et la Méditerranée, et couvrent de leur imposante protection nos colonies renaissantes, les nouvelles expéditions de nos armateurs et toutes nos stations commerciales. La grandeur de Louis XIV et la pénétration de son ministre appellent au commandement de nos flottes les plus habiles capitaines et les plus brillans courages.

Il appartenait qu'à l'homme généreux et habile qui avait délivré l'industrie des entraves de la fiscalité et encouragé en dedans et au dehors ses utiles entreprises par la protection des tarifs et l'appui d'une marine victorieuse, d'ennoblir et d'améliorer encore toutes les conditions sociales par l'influence des Beaux-Arts et des sciences, il pouvait seul découvrir et resserrer les liens secrets qui unissent les intérêts matériels aux sublimes découvertes de l'étude et de l'observation, aux élégantes productions de l'esprit et du goût et aux conceptions brillantes de l'imagination et du génie. Il favorisa donc de toute la munificence de Louis XIV, la recherche de la vérité, qui dissipe les préjugés de l'ignorance et les erreurs de la superstition; la culture des lettres, qui épure et adoucit les mœurs; enfin, cette admiration des peuples pour les monumens des grands artistes qui allume dans tous les cœurs l'amour de la gloire et de la patrie.

Les hommes distingués par leurs lumières et leurs talens accoururent de tous les points de la France et de l'étranger à la voix d'un souverain qui se grandissait de leur mérite en les élevant jusqu'à lui, et qui s'enrichissait du produit de leurs connaissances en leur prodiguant les honneurs et des récompenses. Le ministre ouvrait avec empressement les caisses du trésor à ces fertiles bienfaits, et faisait inscrire sur la liste des pensions, à la place autrefois réservée à la faveur et à l'intrigue, les plus grands noms qui aient jamais illustré le pays: on y lira toujours avec orgueil ceux de Corneille, Racine, Molière, Boileau, Fléchier, Perrault et de toutes les célébrités de la plus belle époque de notre histoire. Colbert voulut ajouter à tous ses titres à la renommée celui de fondateur des Académies des Sciences, des Inscriptions et Belles-Lettres, d'architecture, de peinture, de sculpture et de l'école de Rome. Ils se décolorent aux regards des Duverney, Bailli, Duhamel, Picard et l'Hôpital, les merveilles cachées de la nature et les mystères de l'antiquité: c'est aussi de ces immortels ateliers du génie que sortirent les œuvres du Poussin, de Lesueur, du Puget et de leurs dignes successeurs. L'Observatoire fut ouvert aux savantes études de deux étrangers, Huyghens et Cassini, qui appartiennent à la France par les services qu'ils lui ont rendus. La Bibliothèque royale fut considérablement accrue, et offrit à l'instruction publique toutes les productions de l'esprit humain. Les tissus brillans de la Perse et de l'Inde furent effacés par les tapisseries de Beauvais, et surtout par les tableaux des Gobelins confiés au pinceau de Lebrun.

La ville de Paris semble devenir dès cette époque, par les soins du ministre, la capitale du monde civilisé; il y établit la propreté pendant le jour, la clarté, l'ordre et la sûreté des citoyens pendant la nuit; il fit paver ses rues, entretenir et souvent édifier ses ponts et ses quais, construire les portes St.-Denis et St.-Martin, ouvrir une partie de ses places publiques, planter ses boulevards, confier à Le Nôtre le jardin des Tuileries, et à Perrault la colonnade du Louvre; secondé par les efforts de ces deux grands architectes et par le concours de Mansard et du cavalier Bernin, on le vit élever à la grandeur de son maître et à l'orgueil national, l'hôtel royal des Invalides et les magnifiques palais de Versailles, de Trianon, de Marly et de Meudon, qui se trouvèrent à la fois réunis et présentés à l'admiration de l'Europe, tous les chefs-d'œuvre des arts, enfin les abondantes épargnes du trésor lui permirent d'entourer la France d'une ceinture de forteresses créées par le génie de Vauban.

Ces grands travaux ont fait participer au retour de l'aisance une nombreuse population d'ouvriers, ont introduit le goût et la pureté des formes dans toutes les productions de notre industrie, et leur ont ainsi assuré une supériorité marquée sur celles des fabriques étrangères; enfin, ils ont excité les besoins du luxe, qui occupent toujours les classes laborieuses, et qui font naturellement parvenir au pauvre le superflu du riche.

Colbert ne restreignit jamais les dépenses de l'état dans les calculs étroits d'une stérile économie; il appelait à Paris, par l'éclat du trône et par la magnificence des fêtes de la cour, tous les hommes opulens de l'Europe, et il apaisait même les scrupules de Louis XIV sur le faste de ces grands spectacles, en lui montrant que l'un de ses plus brillans carrousels, qui avait coûté un million au trésor, lui avait immédiatement restitué plus de 2 millions en taxe de consommation.

Vingt-deux ans du travail le plus opiniâtre ont permis à cet administrateur universel d'accomplir tous ces prodiges de l'industrie, du commerce, des sciences et des arts, et de porter au plus haut degré le bien-être, la puissance et la dignité de sa patrie. Six années d'une paix non interrompue ont favorisé ses premiers efforts; mais les sages représentations qu'il opposa toujours aux conseils ambitieux de Louvois et à l'humeur trop belliqueuse de son maître, n'ont pas pu préserver la France d'une guerre qui a retardé ce grand homme au milieu de sa bienfaisante carrière, pendant l'espace de dix années.

Les dépenses extraordinaires qu'ont occasionées, en 1667 et 1668, les succès rapides des premières armes de Louis XIV contre l'Espagne, ont été acquittées, soit avec des ressources ordinaires plus abondantes, soit avec les produits recouvrés par la chambre de justice sur les dilapidations du passé, et n'ont point arrêté les progrès des améliorations commencées. Mais la seconde lutte de cette nation, fortifiée par l'alliance de l'Empire et de la Hollande, en élevant encore la gloire de Louis XIV sur les trophées de Turenne et de Condé, a réduit le génie de Colbert à s'abaisser aux déplorables expédiens de l'ancienne finance, et à subir le rétablissement de quelques-uns des offices supprimés, la création de nouvelles charges, l'aliénation de plusieurs propriétés domaniales, la cession de différentes branches du revenu de l'état ou l'élévation de certains droits, enfin de recourir, malgré son extrême répugnance, à la voie périlleuse des emprunts.

L'esprit d'entreprise et de conquête du jeune monarque, excité sans cesse par l'ardente rivalité du ministre de la guerre contre le gardien de la fortune publique, avait effrayé la prudence de ce contrôleur général sur les dangers d'une ressource plus facile à obtenir qu'à renfermer dans de sages limites. Aussi disait-il au premier président Lamoignon, dont l'avis avait fait adopter, dans le conseil royal, ce genre de subside extraordinaire: « Vous triomphez, mais croyez-vous avoir fait l'action » d'un homme de bien? croyez-vous que je ne susse pas comme » vous qu'on pouvait trouver de l'argent à emprunter? Mais connaissez-vous comme moi l'homme auquel nous avons affaire, sa » passion pour la représentation, pour les grandes entreprises, » pour tout genre de dépense? Voilà donc la carrière ouverte » aux emprunts, par conséquent à des dépenses et à des impôts » illimités! Vous en répondrez à la nation et à la postérité. »

D'ailleurs, entraîné par les idées de son temps et par les pernicieux exemples de ses prédécesseurs, il avait trop souvent méconnu les principes du crédit, en imposant aux rentiers des réductions forcées, pour ne pas craindre que les capitalistes, justement alarmés, ne lui fissent payer très-cher les nouveaux secours qu'il était contraint de solliciter de leur défiance.

En effet, quoiqu'il eût fixé par un édit l'intérêt légal des transactions particulières à 5 pour 100, et que la situation des finances fût alors très-rassurante, il ne put contracter d'abord avec les prêteurs du trésor qu'au denier dix-huit. Cependant, il étendit la concurrence de ses appels de fonds dans toute la France et même à l'étranger, conception aussi habile que remarquable à cette époque. Enfin, par une combinaison non moins ingénieuse et tout-à-fait nouvelle, il ouvrit, en même temps que le grand livre de la dette constituée, une caisse d'emprunts à termes, où vinrent affluer des ressources considérables, au taux modéré de 5 pour 100 pour une année. On trouve encore une preuve très-frappante de sa sagacité pour les opérations de crédit, dans la conversion qu'il parvint à réaliser, à l'aide de nouveaux emprunts faits au taux légal, de toutes les rentes constituées à un intérêt plus élevé, sous l'empire de circonstances moins favorables. Enfin, il réussit, par l'action constante d'un amortissement successif, à réduire les 262 millions précédemment empruntés, à la somme de 158 millions, et à faire descendre les 14 millions d'arrérages dont l'état avait été grevé, à 8 millions seulement. Il fit également annuler après la paix de Nimègue, par de prompts rachats, toutes les cessions antérieures d'offices, de propriétés de la couronne ou de revenus du trésor.

Sur quelque partie du service public que se portent les regards de l'admirateur du grand siècle de Louis XIV, il y trouve toujours la trace lumineuse de l'inépuisable génie de Colbert. Aucun moyen de servir les intérêts de l'humanité ou d'encourager les progrès de la civilisation n'échappait à sa prévoyance. Son édit de 1666 sur le mariage, est un des actes les plus utiles de son ministère; dans la vue de resserrer ce lien politique et sacré qui est la première base de l'état social, et de favoriser à la fois l'amélioration des mœurs et l'accroissement de la population, il fit accorder plusieurs années d'exemption d'impôt aux jeunes gens qui se mariaient avant l'âge de vingt-deux ans; une dispense entière des charges publiques aux pères de dix enfans légitimes vivans ou morts au service du roi, et enfin des secours pécuniaires à ceux qui en avaient douze. Il arrêta, d'après les mêmes considérations, le développement des communautés religieuses, en limitant leur nombre pour l'avenir, en restreignant la faculté de les enrichir par des legs ou des donations, et en supprimant toutes les maisons qui s'étaient établies sans autorisation royale.

La bonne administration de la justice, qui est la [illegible] règle des droits et des devoirs du prince, et des [illegible] appeler aussi toute l'attention de cet homme [illegible] de ramener au trésor le produit des [illegible] qui avait été détourné au profit des [illegible] de leur considération. Il fit préparer et [illegible] en 1667 et en 1670, par une commission de magistrats, la réforme des lois civiles et criminelles: leur travail a obtenu pour la première fois le dédale de l'ancienne jurisprudence; il en a simplifié les formules, abrégé les ramifications interminables, nettement caractérisé les délits et les peines, fixé la compétence et les attributions des juges; enfin, un édit du mois de mars 1673 a déterminé dans l'intérêt de la modération le taux des frais de vacations et d'épices, dont le

montant surpassait ordinairement la valeur des litiges. C'est également à la même époque que parut un nouveau Code de commerce, dont les dispositions ont déterminé avec précision toutes les transactions des négocians, les formes et les clauses de leurs engagemens, les règles de leurs contrats, les diverses conditions qui sont attachées à l'exercice des professions industrielles, et presque tous les principes qui servent encore aujourd'hui de base à cette partie de notre législation.

Ainsi Colbert a voulu réorganiser la société tout entière, et former chacun des anneaux de cette longue chaîne de rapports qui unissent les citoyens, soit entr'eux, soit avec le gouvernement, pour mieux s'emparer par sa féconde pensée de tous les élémens de l'ordre et de la prospérité publique.

Dans un temps où la naissance conduit aux honneurs et à la fortune, un homme sorti d'un rang obscur, sans autre protection que la force de son intelligence et de sa volonté, à peine formé par une instruction élémentaire, mais dirigé par de bons principes, se grandit par lui-même par une longue pratique des affaires industrielles, par l'étude des lois, par une observation profonde de faits; par un noviciat de douze années dans l'administration publique, et devient, à l'âge de l'expérience, le conseil et le guide du plus grand souverain de l'Europe, de celui, qui fut le meilleur juge de tous les talens, et dont Colbert expliquait confidentiellement à son fils la puissante capacité pour le travail par ces mots: «Jamais roi n'a eu autant d'application.» A peine ce nouveau ministre a-t-il reçu de la confiance de son maître le portefeuille des finances de l'état, qu'il en simplifie l'organisation, et qu'il en soumet toutes les parties aux règles de cette stabilité qui font encore aujourd'hui l'honneur de l'administration française. L'ordre et l'économie sont les premiers moyens qu'il emploie pour ramener l'abondance au trésor, et il obtient de ces deux grandes sources de la richesse tout ce que le régime, alors en vigueur, de l'aliénation des services publics pouvait lui permettre d'arracher à la cupidité des traitans et de leurs puissans complices. Bientôt il déploie les plus utiles ressources de son génie dans la réforme du système des contributions directes et indirectes, et il réussit, malgré les résistances de la routine et de l'intérêt privé, à féconder le travail du laboureur, de l'industriel et du négotiant, en modérant le poids des impôts par une meilleure répartition ou par des dégrèvemens habilement calculés, et en offrant à tous les efforts de l'intelligence une protection certaine et de généreux encouragemens. Ses sages réglemens, qui sont devenus nos meilleurs modèles, ont répandu l'aisance dans toutes les classes de la Société en assurant la progression croissante des revenus publics, et, par une conséquence naturelle, l'acquittement facile de toutes les dépenses utiles ou glorieuses pour la France. Il a su créer à son pays la première marine du monde, conserver ses forêts, percer des routes et creuser des canaux, peupler nos villes de manufactures, ouvrir des ports sur nos côtes, et défendre nos frontières par les fortifications de Vauban. Les plus beaux monumens des arts, les plus brillans chefs d'œuvre des lettres, les plus précieuses découvertes des sciences, ont été les fruits immortels de ses grandes institutions.

Au milieu même de ces nobles entreprises, l'impérieuse nécessité d'assurer les succès de nos armées, a révélé d'avance à sa pénétration les plus ingénieuses combinaisons du crédit public. Il accomplit la réforme de la législation civile, criminelle et commerciale, et seconda par de nouveaux codes les progrès la civilisation.

Enfin après avoir tant accordé à la grandeur du trône et à la puissance nationale, il a enrichi le Trésor d'un accroissement de produits de 27,800,000 francs, d'une réduction de ses charges montant à 29,200,000 francs, et en résultat d'une nouvelle ressource de 57 millions. L'augmentation qu'il a apportée aux dépenses, par une plus large dotation des services, ne s'est élevée qu'à 35 millions, et lui a laissé un excédant annuel de recettes de 22 millions pour éteindre successivement une dette constituée qui n'était plus, en 1683, que de 158 millions en capital, et une dette flottante réduite à 36 millions. L'état touchait donc alors au terme d'une entière libération.

Près de deux siècles se sont écoulés depuis l'accomplissement de ces grandes œuvres, trop tôt méconnues et trop long-temps oubliées. Le retour des gouvernemens modernes à ces mémorables exemples est devenu leur plus sûr moyen de succès, et sera toujours un nouveau titre de gloire pour celui qui les leur a donnés. Il a suffi de nous rappeler les leçons de cet habile administrateur, après l'épreuve ruineuse de nos troubles révolutionnaires, pour que notre système de finances et nos formes de comptabilité fissent renaître l'ordre et l'abondance, et méritassent les suffrages de l'Europe.

C'est en s'imposant à lui-même, comme à ses collaborateurs, un travail de seize heures par jour pendant une administration de vingt-deux années, que Colbert parvint à réaliser tant de merveilles. Cependant, malgré l'éclat de ses nombreux services et le mérite d'un dévouement complet à sa patrie et à son roi, il ne put désarmer la haine de ceux dont il avait repoussé les injustes prétentions ou réprimé les désordres. Sa vie, si glorieuse, a été souvent déchirée par des libelles dont les traits venaient expirer devant son froid mépris. «Le roi n'y est point offensé, »disait-il; dès lors je dois croire que je ne le suis pas.» Une fortune de 10 millions, qu'il devait à ses économies et à la libéralité de Louis XIV, a été l'objet de si nombreuses calomnies qu'il se crut obligé d'en présenter une justification détaillée à la clémence de son maître.

Reconnaissant les éminentes qualités du caractère de cet homme d'état, sur un mode despotique et impatient de la contradiction l'entraînait quelquefois, dans son intérieur, jusqu'à l'emportement, et blessait le cérémonial royal jusqu'à l'inconvenance; mais ses vertus privées lui avaient toujours commandé l'attachement et le respect à sa famille, et le cœur de Louis-le-Grand a toujours pardonné à la franchise colérique de son ministre. Cette disposition naturelle lui fit restreindre les prérogatives des cours souveraines, et écarter leur intervention dans les affaires publiques. Son opinion sur la haute magistrature s'exprime clairement dans ces paroles qu'il adresse à son fils: «Il faut avoir, entr'autres »choses sur le Parlement, tout ce qui concerne la discipline »intérieure de cette Compagnie, les prétentions qu'elle a sur »l'autorité royale, toutes les fautes qu'elle a commises sur ce »point, les troubles qu'elle a causés dans l'état, et les remèdes »que les rois y ont apportés.»

Sa fermeté a constamment résisté aux longues intrigues de ses ennemis, et même à la malveillance de Mad. de Maintenon, qui dit avec aigreur, dans ses Mémoires, en parlant de l'honorable opposition de cet homme d'état contre la révocation de l'édit de Nantes, si funeste à notre industrie, et de la constante protection dont il couvrit les protestans: «M. Colbert ne pense qu'à ses finances, et presque jamais à la religion.» Mad. de Sévigné, annonçant à sa fille la mort de la marquise de Seignelay, nous donne aussi, avec la tournure piquante de son style, une idée juste de la puissance qu'il exerçait à la cour. «La fortune a fait là un coup bien hardi d'oser fâcher M. Colbert: voilà un beau sujet de méditation.» La situation élevée à laquelle il fit parvenir tous ceux qui lui appartenaient nous offre une nouvelle preuve de son crédit. Ses trois filles épousèrent trois ducs et pairs; deux de ses fils furent ministres, l'un de la marine, l'autre des affaires étrangères; un troisième devint archevêque de Rouen et membre de l'Académie; ses trois autres enfans obtinrent les positions les plus honorables dans l'armée et l'Eglise.

Louis XIV avait atteint le plus haut degré de sa puissance et de sa gloire, lorsque la santé de Colbert fut douloureusement éprouvée par l'augmentation d'une pierre qui s'était formée dans ses reins, à la suite des excès de son travail. Ses derniers regards n'ont aperçu que les prospérités dont il avait comblé sa patrie; ses derniers conseils au roi pour la réduction des dépenses abusives, pour la remise des impôts les plus onéreux, et pour s'opposer à la lutte fatale qui se préparait en Europe contre la suprématie de son maître, ont été les dispositions testamentaires de ce bienfaiteur de la France.

Au moment de mourir, sa femme religieuse affligée par le souvenir d'une réprimande trop sévère du roi sur la dépense de la grille de Versailles, sentit si vivement le néant de ce monde, qu'il disait avec amertume: «Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai »fait pour cet homme là, je serais sauvé deux fois; et je ne sais ce »que je vais devenir.»

Il reçut les secours spirituels du père Bourdaloue, et il succomba, sous la fatigue de ses généreux efforts, le 6 septembre 1683, à l'âge de soixante-quatre ans, n'emportant avec lui dans la tombe que l'ingratitude de ses contemporains et la haine du peuple poussée à un tel excès de barbarie, qu'il a fallu soustraire les restes de ce grand homme à sa fureur par une inhumation nocturne, et les placer quelque temps sous la protection d'une garde vigilante; mais, tandis que l'aveuglement de l'ignorance et le délire de l'envie lui refusaient une sépulture, la reconnaissance de la postérité lui réservait les plus glorieux hommages.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 20 juin 1842. (Représentation n° 18.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de donner:

LA DAME BLANCHE, opéra comique en 3 actes, parole de M. Scribe, musique de Boïeldieu, précédée de: La CHANOINESSE, comédie vaudeville en un acte, par M. Scribe, et Francis Cornu.

On commencera à SEPT heures.

A l'étude: BÉLISAIRE, opéra en 3 parties, traduit de l'italien par M. Hypolite Lucas, musique de Donizetti.

ANNONCES.

Soirée Musicale

AU LOCAL DIT

ZUID-HOLLANDSCH KOFFIJHUIS.

M. ANGELO CASIROLA, Italien, professeur de Violon, accompagné de ses quatre enfans, âgés de 9 à 17 ans, a l'honneur d'annoncer qu'il donnera, pendant son séjour en cette résidence, quelques soirées musicales au CAFÉ, dit *Zuid Hollandsch Koffyhuis*, chez M. Sweets. Les affiches qui ont déposées audit Local contiennent le programme des morceaux de divers instrumens et de chant qui y seront exécutés. — L'ouverture de la soirée a lieu à 9 heures précises. 4620.

ETABLISSEMENT DE BAINS.

FIXE ET A DOMICILE.

Korte Houtstraat, N° 33, à LA HAYE.

Ouvert depuis 6 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

PRIX DES BAINS.

à l'ÉTABLISSEMENT . 75 cts. | à DOMICILE. . . . . *f* 1.25.
Cinq bains au mois f 3. | *Cinq bains au mois f* 5.

BAINS D'EAU DE MER *f* 1.00; DE BARÈGE *f* 1.50; SULFUREUX *f* 1.25; DE VAPEUR *f* 1.25; DOUCHES 75 cts.; FUMIGATIONS AROMATIQUES 50 cts.

Eau chaude à domicile 25 cents le Baril.

DÉPOT DES BAINS BREVETÉS
DE PLUIE FINE, DITE
POUSSIÈRE HYDRAULIQUE.

Cet appareil de bains, qui depuis plusieurs années est introduit en Allemagne dans les meilleures familles, est employé avec un succès réel et constaté, non seulement comme moyen préservatif, mais aussi comme moyen curatif des affections morbides les plus opiniâtres, servant à conforter aussi bien qu'à endurcir le corps contre toute mauvaise influence extérieure, à le rafraîchir également et le tenir dans le plus sain propreté. Les avantages d'économie qu'ils procurent, sont de grande importance; un à deux seaux *d'Eau chaude, tiède, ou froide* suffisent pour prendre un Bain complet; il n'exigent que peu de soins et pas du tout de frais; l'eau jaillissant toujours à distance, retombe fraîche et claire sur le corps, sans jamais mouiller l'appartement. 4609

Magasin de Gants de Paris,

AUX PRIX FIXES,

Veerestraat, n° 172, à La Haye,

J. CRAFFE a l'honneur de faire part qu'il vient de recevoir un nouvel assortiment de Gants et Bretelles, ainsi que des Foulards des Indes en très-bonnes qualités et très-bonnes couleurs. Toutes ses Marchandises se vendent à des prix très-modérés. Il fait part aussi que, malgré qu'il fasse toutes les Foires du pays avec un Magasin bien assorti, sa boutique de la rue dite *Veerestraat* reste continuellement ouverte.

Il espère, par la modicité de ses prix, mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'en honorer. 4605.

Société des Bateaux à Vapeur du Bas-Rhin et du Rhin-Central

ÉTABLIE A DUSSELDORF.

Bureau à Rotterdam, *Boompjes*, A, 132.

SERVICE ENTRE ROTTERDAM, NYMÈGUE, ARNHEM, DUSSELDORF, COLOGNE, BONN, COBLENCE, MAYENCE, MANHEIM, STRASBOURG ET BALE.

(Entre Mayence et Bâle par correspondance avec l'entreprise de l'*Aigle*.)

De Dusseldorf à { Coblence et Mayence, deux fois par jour, à 8 1/2 heures du matin et 11 heures du soir. / Rotterd. les lundis, mercred., jeudis et samed. à minuit.

De Rotterdam à { Nymègue et Dusseldorf, les lund. et vendred. à 6 1/2 du matin. / Arnhem et Dusseldorf, les mercred. et samed. du matin.

NB. Lorsque les eaux sont trop basses, les bateaux prennent quatre fois la semaine la voie de Nymègue.

On peut se procurer de plus amples renseignemens chez les agens.

Rotterdam, le 15 juin 1842.

4621. J. P. DE COCK, *agens.*

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 17 JUIN.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 16 juin.	Cours du 17 juin. Fluctuations		Fermé
Dette active	5	101	100 5/8 à 101		100 5/8
d° d°	2½	52 1/8	» 52	» 52 1/8	52 1/16
d° différée		—	» —	» —	—
Billets de chance		—	» —	» —	—
Syndicat	4½	93 1/8	» 93 1/8	» —	—
d°	3½	76 5/16	» 76 1/8	» —	—
Société de Commerce	4½	152	151 1/8	151 3/8	151 1/4
d° nouvelle	4½	—	» —	» —	—
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —	—
d° des Indes	5	—	» 99 1/16	» 99 1/8	99 1/16
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 3/4	» —	—
d° d° 1828 & 1829	5	—	» 106	» —	—
Insc. au G. L.	6	—	» —	» —	—
Certific. au d°	6	—	» —	» —	—
d° à Hambourg	5	—	» —	» —	—
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —	—
d° inscript. 1831/33	5	—	» 98 1/8	» —	—
Emprunt de 1840	4	—	» 89 1/16	» 89 1/8	—
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —	—
Act. Lot. de 50 Rix	*f*	—	» —	» —	—
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —	—
d° à Londres	3	—	» —	» —	—
Passive	5	—	» —	» —	—
Dette différée à Paris		—	» —	» —	—
Deffered		—	» —	» —	—
Ardouin	5	19 5/8	» 19 3/16	» 19 11/16	19 7/8
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» 94 1/8	» —	—
d° métalliques	5	—	» —	» —	—
d° d°	2½	—	» 55 7/8	» —	—
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	—
d° à Naples	5	—	» —	» —	—
d° à Londres	5	—	» —	» —	—
DANEMARCK.					
Obl. à Londres					
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3	—	» —	» —	—
FRANCE. Inscr. au G. L.	3		» —	» —	—
POLOGNE. Act. 1835	*f*		» 148 1/8	» —	—
BRESIL. Cons. Ann.	5		» 68 1/8	» —	—
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —	—
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —	—
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —	—
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —	—

BOURSE DE PARIS DU 16 JUIN.

	Cours du 15 juin.	Cours du 16 juin. Fluctuations		Fermé
FRANCE.				
Cinq pour cent	119 50	» 119 —	» 119 65	119 55
Trois pour cent	—	» 79 50	» 79 70	79 70
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin	—	» 23 3/4	» —	—
Anc. différée	—	» —	» —	—
Nouv. dif. d.	—	» —	» —	—
Passive	—	» —	» —	—
NAPLES.				
Certificats Falconet	—	» 105 25	» —	—
PAYS-BAS.				
2 1/2 pour cent	—	» —	» —	—
BELGIQUE.				
Dette active	5 —	» —	» —	—
Dito	3 —	» —	» —	—
Banque belge	—	» 775 60	» 777 50	777 50
ÉTATS-UNIS.				
Obl. de la Banque	—	» —	» —	—
Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.	—	» —	» —	—
Ville de New-York, j. janvier 1841	5 —	» —	» —	—
État de New-York, j. octobre 1840	5 —	» —	» —	—
État d'Ohio, j. avr. 1841	6 —	» —	» —	—

BOURSE D'ANVERS DU 17 JUIN.

	Int.	
Métalliques	5	111
Naples	5	—
Ardouin	5	19 1/8
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		5
Passive	5	—
Lots de Hesse		25 1/2

Cours après la Bourse (2 1/4 heures):

Ardouin 19 1/8
Idem, Primes —

BOURSE DE VIENNE DU 10 JUIN.

Métaliques, 5 %	109	Lots de 1834	—
Dito, 4 %	100 1/2	Actions de la Banque	—
Dito 3 %	—		

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau, *Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur de l'Agence générale de Correspondance, à Bruxelles, rue des *Eaux-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.